

02 oct 2026 -09:54

Ordre du jour du Conseil des ministres du 2 octobre 2026

Voici la liste provisoire des points à l'ordre du jour du Conseil des ministres :

- Prolongation de l'exploitation de la maison de transition de Gentbrugge
- Droit de tirage sur la provision interdépartementale pour la Direction générale Navigation
- Octroi de dotations diverses aux communes et aux zones de police pluricommunales
- Subvention destinée aux frais de fusion des zones de police
- Modalités d'octroi des subsides pour le régime de fin de carrière des membres de la police locale
- Marché public pour la Police intégrée
- Marché public pour la Défense
- Défense : modifications relatives à l'assistance en justice des militaires
- Convention de transport entre Infrabel et la SNCB concernant les marchés publics de services 2026-2030
- État des lieux des plans stratégiques des services publics
- Prolongation du contrat de location de la maison de détention de Courtrai
- Fixation du budget de fonctionnement du service de médiation pour l'énergie
- Modifications à la procédure d'examen des demandes de brevet
- Exclusion de la commission paritaire pour le nettoyage du champ d'application des flexi-jobs
- Politique de retour au travail : mise en œuvre de la quatrième vague de réformes
- Plafonnement de l'indexation : modifications de l'assurance indemnités et de l'assurance maternité
- Santé publique : restriction des arômes dans les cigarettes électroniques - Deuxième lecture
- Transposition de la directive IMERA relative à la puissance sonore du matériel utilisé à l'extérieur
- Fixation des spécifications techniques des bâtiments pour faciliter la connexion à la fibre optique
- Modifications afin de renforcer le contrôle de l'interdiction de cumul des subsides du mécanisme de rémunération de la capacité
- Assentiment aux modifications aux conventions internationales
- Divers

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be